Envoyé en préfecture le 25/11/2020

Reçu en préfecture le 25/11/2020

Affiché le



ID: 080-258004365-20201112-201112_PV-AU



Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

L'an deux mille vingt, le 12 novembre à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 29 mai 2020, s'est réuni sous la présidence de Philippe VARLET;

Membres du BUREAU présents et excusés :

- Philippe VARLET Président
- Margaux DELETRE Vice-présidente « continuité éducative et lutte contre la fracture numérique »
- Laurent PARSIS Vice-président « aménagement numérique »
- Alain GEST
- Mathilde ROY
- Bernard DAVERGNE
- Olivier JARDE
- Jean-Philippe DELFOSSE
- Jean-Marie BLONDELLE

Alain GEST a transmis son pouvoir de vote à Margaux DELETRE.

Margaux DELETRE est désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020 Reçu en préfecture le 25/11/2020

Affiché le

ID: 080-258004365-20201112-201112 PV-AU

I. Projets de délibérations

1. Désignation des délégués au CNAS

Le syndicat mixte adhère depuis 2009 au CNAS, permettant de respecter l'obligation qui s'impose au syndicat mixte en matière d'action sociale au bénéfice de ses agents, inscrite dans la loi du 2 février 2007 dite de modernisation de la fonction publique et confirmée par la loi du 20 avril 2016 dite déontologie.

Conformément à l'organisation paritaire du CNAS, chaque structure adhérente désigne 2 délégués : 1 délégué des élus et un délégué des agents. Ils représentent l'établissement au sein des instances du CNAS.

Au niveau départemental, les délégués peuvent — s'ils le souhaitent — devenir membres de la délégation de leur département en charge de l'animation et du développement du réseau des adhérents (94 délégations en France). Considérant la nécessité de désigner un représentant du collège des élus (dénommé « délégué local des élus ») et un représentant du collège des bénéficiaires (dénommé « délégué local des agents ») pour siéger à l'assemblée départementale.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- Madame Marie-Laure CRESPEL est désignée délégué pour siéger au collège des agents du CNAS.
- Monsieur Laurent PARSIS est désigné délégué pour siéger au collège des élus du CNAS.

Adoptée à l'unanimité

2. Programme opérationnel SDTAN 1 – avenant n°5 à la convention de financement conclue avec le Département de la Somme

Le syndicat mixte a conclu le 16 juillet 2014 une convention avec le Département de la Somme pour fixer les conditions de sa participation financière à l'opération de déploiement du FttH dans le cadre du Programme Opérationnel 2012-2018 de mise en œuvre du SDTAN.

Conformément aux termes de cette convention, un avenant annuel précise le montant de la participation du Département.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet d'avenant n°5 à la convention de participation financière du Département de la Somme fixant à 400 000€ le montant de l'acompte alloué au déploiement de la technologie FTTH dans le cadre du programme opérationnel 2012-2017 du SDTAN de la Somme.

Adoptée à l'unanimité

3. Programme opérationnel SDTAN2 100% FTTH – Avenant n°1 à la convention de financement conclue avec le Département de la Somme

Le syndicat mixte a conclu le 26 juillet 2019 la convention de financement avec le Département de la Somme au titre du programme 100% FTTH 2019-2024. Conformément aux termes de cette convention, le Président propose aux membres du Bureau le projet d'avenant permettant de solliciter l'acompte de l'année 2020, à savoir 500 000€.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet d'avenant n°1 à la présente convention de financement fixant le montant de l'acompte 2020 à 500 000€.

Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 25/11/2020

Reçu en préfecture le 25/11/2020

Affiché le

ID: 080-258004365-20201112-201112_PV-AU

II. Ordre du jour du Comité syndical

Les membres du Bureau examinent et débattent des sujets qui seront présentés lors de la séance du Comité syndical du 17 novembre 2020.

1. Débat d'orientations budgétaires 2021

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de l'établissement et d'informer sur sa situation.

Le document de présentation des orientations budgétaires envisagées pour 2021 a été transmis aux élus. Il comprend notamment une annexe relative au plan de relance; une réflexion stratégique et des opportunités de développement que le syndicat mixte pourrait saisir à court ou moyen terme.

Margaux DELETRE a une attente particulière pour l'équipement en ENT des enfants qui sont accueillis dans les IME de la Somme. Cette action a également été ciblée par le Chef de projets e-éducation de Somme Numérique et fait partie des réflexions en cours car il nécessite de trouver les bons interlocuteurs. Olivier JARDE suggère que l'on s'adresse à l'Agence Régionale de Santé.

Concernant les réflexions à mener autour du télétravail, Olivier JARDE interroge le Président sur les possibilités de s'intégrer aux Maisons départementales pour créer des espaces de télétravail sécurisés.

2. Décision modificative de l'exercice 2020 – en cours de finalisation

La présente décision modificative a pour objet de corriger certaines affectations de crédits budgétaires et de modifier quelques prévisions pour clore l'exercice 2020.

3. Adoption du règlement intérieur

Les membres du Comité syndical sont invités à se prononcer sur le projet de règlement intérieur du syndicat mixte qui détermine notamment les conditions de fonctionnement de ses instances et des modalités de gouvernance.

Ce règlement intérieur prévoit notamment la constitution de commissions. Le Président propose de constituer une Commission d'élus chargée de suivre les sujets liés au déploiement du réseau fibre optique et à son exploitation, qui serait menée par Laurent PARSIS et une Commission chargée de suivre les sujets liés à la continuité éducative et la lutte contre la fracture numérique menée par Margaux DELETRE. Le comité syndical sera informé le 17 novembre de la création de ces commissions et leur constitution aura lieu lors de la séance suivante, permettant aux élus de présenter leur candidature.

4. Indemnité de fonction du Président et des vice-présidents

Le Président a fixé par arrêté les délégations de fonction accordées à chaque vice-président. Il propose au Comité syndical de fixer les modalités de calcul des indemnités conformément à la réglementation.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020

Reçu en préfecture le 25/11/2020

Affiché le

ID: 080-258004365-20201112-201112 PV-AU

5. Remboursement de frais de déplacement

Le règlement intérieur du syndicat mixte prévoit le remboursement de frais de déplacement des élus qui ne perçoivent pas d'indemnité de fonction. Il appartient au Comité syndical d'approuver sa mise en œuvre.

6. Convention de coopération horizontale pour la mise en œuvre d'un accompagnement dans les usages et services d'administration électronique et de gestion de la donnée publique

Somme Numérique et le Centre de Gestion de la Fonction publique du Nord développent sur leurs périmètres géographiques respectifs, des missions de service public, visant à permettre, dans l'intérêt général, une diffusion équitable et efficace de l'administration électronique au sein des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Afin d'améliorer la diffusion territoriale et l'efficacité des services et usages de l'administration numérique sur leurs territoires respectifs, Somme Numérique et le CDG 59 ont décidé de faire jouer la complémentarité de leurs deux structures par la mutualisation de leurs ressources matérielles, logicielles et humaines. La présente convention a pour objet de définir les modalités de conclusion d'une convention de coopération, en vue de la mutualisation de leurs ressources matérielles, logicielles et humaines, dans le domaine des services et usages d'administration électronique et de gestion de la donnée publique.

Conformément aux articles L2511-6 et L3211-6 du code de la commande publique, une « coopération public-public » peut être établie entre plusieurs pouvoirs adjudicateurs pour l'atteinte d'objectifs communs en lien avec leurs missions de service public. Sans être contraints de recourir à une forme juridique particulière, ces pouvoirs adjudicateurs peuvent coopérer en dehors de toute obligation de publicité et de mise en concurrence dès lors que leur coopération n'obéit qu'à des considérations d'intérêt général et ne place pas des opérateurs privés dans une situation privilégiée par rapport à leurs concurrents.

Il s'agit d'une nouvelle forme de coopération permettant de valoriser les services du syndicat mixte et son Data center.

7. Service Electronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé – Process de mise en œuvre - Conventions de dépôt et de mutualisation Tiers-hébergement

Par un contrat de partenariat conclu en janvier 2017, Somme Numérique et le Centre de Gestion de la Fonction publique du Nord ont décidé de mettre en œuvre ensemble un service d'archivage électronique mutualisé pour les besoins de leurs membres. Ce projet a reçu l'agrément du Ministère de la culture par arrêté du 19 septembre 2019. Le process de mise en œuvre a reçu l'aval du service des Archives Départementales qui souhaite accompagner les collectivités de la Somme dans cette démarche.

Dans ce cadre, le Président présente aux membres du Comité syndical les documents permettant une mise en œuvre concrète du dépôt des archives électroniques dans cette infrastructure mutualisée.

8. Détermination du taux de promotion d'avancement de grade – filière technique

Par délibération du 14 octobre 2013, le comité syndical a validé les taux de promotion d'avancement de grade pour les agents de la filière administrative. Considérant l'évolution du tableau des emplois permanents du syndicat mixte et de la constitution de ses effectifs, le Président propose au Comité syndical d'approuver de la même façon ces taux de promotion pour les agents de la filière technique.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020 Reçu en préfecture le 25/11/2020

Affiché le

ID: 080-258004365-20201112-201112 PV-AU

III. Informations du Président

Exploitation du réseau de fibre optique — le Président informe les membres du Bureau des démarches et discussions en cours relatives au projet de rachat d'une partie des actions de Covage par un fonds d'investissement comprenant SFR FTTH. La Commission européenne en charge d'examiner l'impact sur la concurrence de tells operations, a tenu compte des observations et risques mentionnés par les collectivités et établissements porteurs des Réseaux d'Initiatives Publics.

Il convient de rester vigilant par rapport à ces operations, notamment par l'impact que cela peut avoir sur l'organisation de la société de gestion locale du délégataire. Par contre, le syndicat mixte est sécurisé dans ses déploiements de la fibre puisqu'il maîtrise directement ses investissements. Par ailleurs, le délégataire devra toujours respecter les termes du contrat de délégation de service public existant et toute nouvelle négociation est soumise à l'accord préalable du comité syndical.

Point sur le programme de déploiement FTTH2 et la commercialisation — malgré tous les efforts des entreprises et de l'équipe de Somme Numérique, l'ouverture à la commercialisation des zones forfaitaires de la phase 2 ne pourra avoir lieu en décembre 2020. Pour ces zones comprenant les villes de Doullens, Cayeux sur Mer, Saint Valéry, Péronne et Montdidier, la commercialisation FTTH devrait débuter à compter de mi-janvier 2021. Les constructeurs ont assuré à ce jour mettre les moyens nécessaires pour maintenir l'objectif final de 2024 et donc limiter l'impact des retards de cette année sur les années suivantes.

Les études et le déploiement des zones à réceptionner en 2021 ont d'ailleurs déjà bien avancé, conformément au planning approuvé avec les entreprises.

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h.